

Fédération Française des Échecs - Ligue des Echecs d'Occitanie

Championnats départementaux Jeunes

Règlement

Les Championnats départementaux Jeunes, organisés par l'association Echecs en Têt, sous l'égide du Comité départemental du jeu d'échecs des Pyrénées-orientales, constitue la phase départementale des qualifications pour le Championnat de France Jeunes.

I. Informations générales

I.a. Liste des tournois.

Le championnat est organisé en 6 tournois : U08, U10, U12, U14, U16 et U20 mixtes. Les U18 et U20 sont inscrits ensemble à un open sans conditions de qualifications. Dans chaque catégorie, sont décernés les titres de Champion et Championne des Pyrénées-Orientales.

I.b. Date et lieu des championnats.

Les différents tournois se joueront dans la salle la Catalane » à Ille-sur-Têt les 10 et 11 novembre 2018.

I.c. Horaires et cadence de jeu.

Les petits poussins (U 8) et poussins (U10) joueront 6 rondes le dimanche 11 novembre à partir de 10h à la cadence de 20' + 10"/coup. Ils seront arbitrés par Pierre-Henri VIGATA, AF Open 1, licence L56045.

Les pupilles (U12), les benjamins (U14), les minimes (U16) et les cadets-juniors (U18 et U20 regroupés) joueront 2 rondes le samedi 10 novembre (13 h puis à partir de 15 h) et 3 rondes le dimanche 11 novembre (10 h, 13 h puis à partir de 15h). Le rythme de jeu sera de 50' + 10"/coup. Ils seront arbitrés par Charles LOPEZ, AF Open 2, licence H04856.

I.d. Droits d'inscription et pointage.

La participation à ces tournois est gratuite. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1ère ronde. Il est toujours possible d'intégrer un tournoi après la 1ère ronde.

I.e. Instruction particulière.

Les joueurs devront être assis à leur table au début de chaque ronde sous peine de perdre leur partie.

II. Participation

II.a. Conditions de nationalité et de licence.

Le Championnat est ouvert aux joueurs français et aux joueurs étrangers scolarisés en France, titulaires d'une licence A (licence B suffisante pour les poussins et petits poussins) dans un club

des Pyrénées-Orientales. Les U18 et U20 étrangers non scolarisés doivent résider en France depuis au moins deux ans et être licenciés à la FFE également depuis au moins deux ans.

II.c. Nombre de places qualificatives.

Dans chaque catégorie à l'exception des U18 et U20, la moitié des participants sont qualifiés pour le championnat régional. En cas de nombre impair de participants, le nombre de qualifiés est l'arrondi supérieur. Les qualifiés d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans les calculs de participation.

II.d. Qualifications départementales.

Sont qualifiés les joueurs terminant à une place qualificative à l'issue des phases départementales.

II.e. Repêchage pour les championnats régionaux.

Dans le cas où un joueur qualifié au titre de l'article II.d ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du Championnat, sa place qualificative est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même département.

III. Déroulement

III.a. Règles du jeu.

Les règles du jeu sont celles de la Fide à Goynuk (Antalya, Turquie) entrées en vigueur au 1er janvier 2018. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur incriminé perdra la partie.

III.b. Appariements.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 88e congrès – Goynuk (Turquie) si le nombre de joueurs le permet. Dans le cas contraire, les appariements pourront se faire sous la forme de tournois toutes rondes ou de matches en fonction du nombre de participants à chacun des tournois.

III.c. Fin de partie.

A l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier et signeront leurs feuilles de partie, pour les catégories U12 et au-dessus, en indiquant clairement le résultat. Les feuilles de partie seront déposées à la table d'arbitrage.

III.d. Classement et départages.

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant un point, une nulle ½ point.

Les départages seront annoncés et affichés pour chaque tournoi dès la première ronde.

En cas de système suisse, seront utilisés dans l'ordre : le Kashdan, le cumulatif, le Buchholz.

En cas tournoi toutes rondes : la confrontation directe, le nombre de parties gagnées, le Sonneborg-Berger.

IV.c. Commission d'appel.

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée : de l'arbitre n'officiant pas dans le tournoi concerné, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, d'un responsable de club non concerné directement par le litige.

Les arbitres principaux

Charles LOPEZ et Pierre-Henri VIGATA

Le directeur des Championnats

Marine THURET